



RENSEIGNEMENTS

COMPAGNIE DES EXPERTS AGRÉÉS PAR LA COUR DE CASSATION

François GRANGIER
Président de la CEACC

5 quai de l'Horloge TSA 79201
75055 Paris cedex 01

Sophie CLERC
Chargée de communication
et des relations publiques de la CEACC

06 61 94 92 56
06 89 64 13 57

ceacc@experts-cassation.org
Site Internet : www.experts-cassation.org

COUR DE CASSATION
5, quai de l'Horloge — 75001 PARIS

Métro :

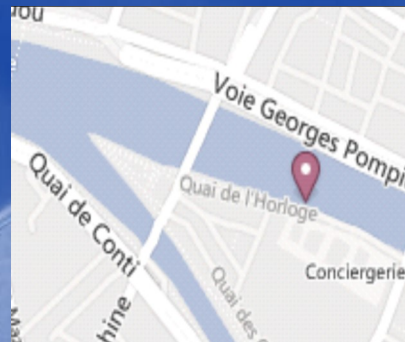
Station Cité : Ligne 4
Station Châtelet : Lignes 1 - 7 - 11 - 14
Station Pont Neuf : Ligne 7

RER :

Station Saint-Michel/Notre-Dame : Lignes B et C
Station Châtelet : Lignes A - B et D

Bus :

Arrêt Cité Palais de justice : Lignes 21 - 38 - 85 - 96
Arrêt Pont Neuf/quai des Orfèvres : Lignes 24 - 27



COMPAGNIE DES EXPERTS AGRÉÉS PAR LA COUR DE CASSATION



COLLOQUE 2018



Lundi 26 Novembre 2018
dans la Grand'chambre
de la **COUR DE CASSATION**
de 9 h 00 à 18 h 00

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE « Expertise judiciaire, quel futur ? »

Ce colloque est placé sous la présidence de :

Monsieur Bertrand LOUVEL
Premier président de la Cour de cassation

Monsieur François MOLINS
le Procureur général près la Cour de cassation

Monsieur Yves CHARPENEL
Premier Avocat Général près la Cour de cassation

Monsieur François GRANGIER
Président de la CEACC
Expert agréé par la Cour de cassation

Amiral (CR) Jean-Louis BARBIER
Expert agréé par la Cour de cassation

9 h 00 à 9 h 35 : Allocutions d'ouverture

Monsieur Bertrand LOUVEL
Premier président de la Cour de cassation

Monsieur François MOLINS
le Procureur général près la Cour de cassation

Monsieur François GRANGIER
Président de la CEACC
Expert agréé par la Cour de cassation

9 h 35 à 9 h 45 : Introduction du modérateur

Amiral (CR) Jean-Louis BARBIER
Expert agréé par la Cour de cassation

9 h 45 à 10 h 30 : les différentes typologies de L'intelligence artificielle

Monsieur Pierre-Charles ROLLAND
Expert Aéronautique et espace près la Cour d'appel de Toulouse

10h30 à 12h30 : Première table ronde

- Deux exemples dans l'aéronautique et dans l'industrie de défense

Monsieur Daniel DUCLOS
Responsable du département Technologies du signal
et de l'information au Centre de recherche du Groupe SAFRAN

Monsieur Jérôme LEMAIRE
Ingénieur en Chef de l'Armement DGA
Chargé de mission intégration numérique, intelligence artificielle

- Les réactions et les interrogations du magistrat, de l'avocat et de l'expert

Magistrat Madame Myriam QUEMENER
Avocat général à la Cour d'appel de Paris

Madame Nathalie NEVEJANS
Maître de conférences à la Faculté de droit,
Université Artois

Monsieur Jean-Pierre TARROUX
Expert de justice Média près la Cour d'appel de Paris

- Le point de vue du sociologue

Monsieur Paul JORION
Anthropologue, Professeur associé à l'Université catholique de Lille,
chroniqueur au journal Le Monde

- Questions -

12 h 30 à 14 h 00 : Déjeuner dans les salons Harlay

14h00 à 14h35 : L'intelligence artificielle au service de l'expert

Monsieur Mongi SAKLY
Expert Thermique agréé par la Cour de cassation

14h35 à 15h55 : Deuxième table ronde

- L'intelligence artificielle et le véhicule autonome

Monsieur Matthieu DONAIN
Ingénieur de recherches chez PSA, responsable du Pôle intelligence artificielle et Véhicule Autonome'

- Les réactions et les interrogations du magistrat, de l'avocat et de l'expert

Magistrat Madame Françoise BARBIER CHASSAING
Présidente du tribunal de première instance de Monaco

Maître Antoine CHERON
Avocat au barreau de Paris et au barreau de Bruxelles
Docteur en droit de la propriété intellectuelle

Monsieur Pierre GENDRAUD
Directeur PI chez PSA Peugeot Citroën
Expert agréé par la Cour de cassation

- La place de l'éthique

Monsieur Christian AGHROUM
Vice-président de CYAN

- Questions -

16h00 à 17h20 Troisième table ronde

- Un exemple dans le domaine médical

Docteur Claude VAISLIC
Chirurgien Cardiovasculaire et Thoracique
Premier vice-président de la Compagnie des Experts Agréés près la Cour de cassation

- Les réactions et les interrogations du magistrat, de l'avocat et de l'expert

Magistrat Monsieur Jean-Baptiste CRABIERES
Magistrat au ministère de la justice

Maître Lina WILLIATTE
Avocat au Barreau de LILLE, directrice scientifique du laboratoire C3RD
Professeure de Droit, Co porteur de la Chaire Droit et éthique de la santé numérique,
Université Catholique de Lille

- Le point de vue du philosophe

Monsieur Alain LOUTE
Maître de conférences, Centre d'éthique médicale,
Co porteur de la Chaire Droit et éthique de la santé numérique, Université Catholique de Lille

- Questions -

17h30 à 17h45 : Conclusion

Monsieur Yves CHARPENEL
Premier Avocat Général près la Cour de cassation

SYNOPSIS

Le numérique envahit nos vies privées et professionnelles; un univers de robots nous entoure déjà, nous aide, nous espionne. 60% des présentations Internet sont faites par des robots. Les robots sont partout déjà, 2015 fut l'année de la mutation de l'intelligence artificielle, mais nous n'en sommes qu'au jurassique park de l'intelligence artificielle; demain, il faudra faire avec l'intelligence artificielle profonde et la généralisation de l'intelligence artificielle. Les robots Nao, Watson, Sofia, la poupée japonaise Bina48 ont démontré les capacités des premières générations d'intelligence artificielle.

Ce ne sont aujourd'hui que de l'intelligence artificielle faible, car elle est mise en œuvre dans le cadre de concepts uniques domaine par domaine, la banque, l'automobile, la médecine,....

L'intelligence artificielle de demain sera la somme de ces concepts individuels et sera plus forte; elle sera encore plus capable d'apprendre.

Le Droit classique va se révéler inadapté.

Quel cadre juridique donner à l'intelligence artificielle ?

Quelle construction de la personnalité juridique de l'intelligence artificielle?

Des avancées juridiques sont nécessaires, elles sont possibles.

Des concepts juridiques anciens seront revisités, de nouveaux concepts seront créés.

Dans cet avenir proche, quelles seront la place et la forme de l'expertise judiciaire et quel sera le rôle de l'expert judiciaire? Au-delà de la « simple » mise en œuvre de la robotique d'aujourd'hui, quelle est la problématique posée par la prédominance de l'intelligence artificielle dans la survenance d'un désordre, quand l'expert judiciaire aura en face de lui uniquement ou presque uniquement du « software », un peu de « hardware » et très peu de facteur humain ?

Quelles compétences de l'expert seront-elles requises ?

N'y aura-t-il plus que des cyber-experts ?

Dans ce monde de robots, quelle aide pourra apporter l'IA à l'expert judiciaire?

Au-delà de la numérisation des expertises judiciaires, de quels outils d'intelligence artificielle l'expert pourra espérer se servir dans ses opérations d'expertise ?

Quelles seront les possibilités, les limites de la mise en œuvre de l'IA au service de l'expertise ?

Quelle est, quelle sera, la position de la justice devant cette possibilité ?

Reconnaissance, acceptation des outils d'IA au service de l'expert ?

Quels domaines de l'expertise judiciaire pourra-t-on confier à l'IA ?

La recherche de jurisprudence, le service de l'analyse des faits, l'imputation des causes des désordres, ...

C'est à toutes ces questions, parmi tant d'autres, que ce colloque tentera d'apporter réponse.

L'état de l'art sera rappelé, le point de vue de l'expert judiciaire sera esquissé.

Trois tables rondes permettront d'aborder les domaines industriels et médicaux.

Dans chaque domaine retenu, les réactions du magistrat, celles de l'avocat et enfin celles de l'expert judiciaire seront échangées, avant d'en débattre avec l'auditoire.

Un philosophe, un sociologue apporteront leur éclairage transverse sur la « robohumanité » de demain. Enfin, sera rappelée la place de l'éthique dans cette convergence biunivoque de l'homme et du robot. N'est-ce pas l'éthique qui, en vérité, sauvera l'Homme de l'asservissement total à l'intelligence artificielle ?



BULLETIN DE PARTICIPATION AU COLLOQUE

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

« Expertise judiciaire, quel futur ? »

Inscription dans la limite des places disponibles

Mme M.

Nom :

Prénom :

Titre :

Portable:

Courriel :

-----à découper

nous vous demandons de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité

**UNE ATTESTATION DE FORMATION
sera validée par la CEACC, ENM, LE C3RD,
valant 7 heures de formation,
qui sera délivrée à chaque participant à la fin du colloque**

Frais de participation au colloque incluant le cocktail déjeunatoire

Prix du Colloque : 100€ pour les membres de la CEACC

120€ pour les autres participants

En adressant un virement bancaire :

Titulaire du compte : CIE EXP COUR CASSATION

Code Banque	Code Agence	Numéro de Compte	Clé Rib	Domiciliation
10278	03000	00021767101	43	CCM MULHOUSE EUROPE

Iban : FR76 1027 8030 0000 0217 6710 143

Code Bic : CMCIFR2A

Ou un chèque est à libeller à l'ordre de la CEACC et à envoyer avec le bulletin de participation au : **Président François Grangier**

5, quai de l'Horloge — 75001 PARIS